

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE RIVIERE

Mercredi 18 Novembre 2015

Lieu : Peillon – Salle « la Sousta »

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Historique du Contrat de rivière des Paillons (2010-2015) et rappel du contexte
- ↳ État d'avancement des actions (2010-2015)
- ↳ Prospectives : le Contrat de rivière des Paillons en juin 2016 ?

Pierre-Charles MARIA, Président du Comité Rivière et du Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP), ouvre la séance à 9h50. Il remercie l'ensemble des participants et excuse l'absence de Christophe DUPUY, directeur du SIP. Il présente l'ordre du jour.

Historique du Contrat de rivière des Paillons (2010-2015) et rappel du contexte

Le Contrat de rivière des Paillons est un programme de 64 actions concernant le bassin versant des Paillons visant à améliorer la qualité de l'eau (Volet A), à restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel (Volet B1), à assurer la protection contre les crues (Volet B2), à mieux connaître la ressource en eau (Volet B3), à sensibiliser et à communiquer (Volet C)

C'est un programme d'actions de 15,7 M€, porté par le Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP) en partenariat avec le SIVOM Val de Banquière grâce aux soutiens de l'État, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, de la Région Provence Alpes Côte d'azur, du Conseil Départemental des Alpes Maritimes et de l'Europe. Les actions sont menées par plusieurs maîtres d'ouvrages.

Le Contrat de Rivière des Paillons a été signé en 2010, pour un délai d'exécution de cinq ans (2010-2015). Un avenant en 2014 a permis de reporter le bilan final en 2016.

État d'avancement des actions - 2010-2015

Olivia BEJARANO, chargée de missions au SIP depuis septembre 2015 en remplacement d'Emilie DEHESDIN, présente l'état d'avancement des actions du Contrat de rivière entre 2010 et 2015. L'état d'avancement est présenté par volet, lors desquels un bilan global est dressé suivi de la présentation de l'avancement des actions réalisées ou engagées en 2015. (Cf. **Présentation du Comité de rivière téléchargeable sur le site www.riviere-paillons.fr**).

- **Volet A - Amélioration de la qualité des eaux**

En quelques chiffres (2010-2015) :

- Sur 16 actions : 7 actions terminées - 8 actions engagées - 1 action à lancer d'ici 2016
- Soit 84% des actions engagées ou réalisées
- 7,4 M€ HT aidés par l'Agence de l'Eau (28%) et le CD06 (24%)

Le volet A est un volet majeur du Contrat, comme le démontrent les 7,4 M€ prévus, soit 49% de l'enveloppe financière totale du Contrat de rivière des Paillons.

Le volet présente un avancement satisfaisant, témoignant de l'intérêt et de l'implication des acteurs concernant cet enjeu. Les diverses actions inscrites dans ce volet interviennent à la fois sur la réduction des pollutions domestiques et celles industrielles afin d'améliorer la qualité de l'eau.

❖ La réduction des pollutions domestiques

- **La création d'une nouvelle station d'épuration dans les communes de Lucéram et de Berre-les-Alpes (A15 - A 16)- Actions en cours**

Maîtrise d'ouvrage déléguée:

Syndicat Intercommunal des cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice (SILCEN)

Rappel

Les stations d'épuration des communes de Lucéram et de Berre-les-Alpes présentent respectivement des dysfonctionnements. Les études de faisabilité ont mis en évidence, outre le vieillissement de l'ouvrage, un sous-dimensionnement de ce dernier et/ou une technique qui ne serait plus appropriée.

En 2014, les études de faisabilité ont préconisé la création d'une nouvelle station d'épuration dans les deux communes, en faveur d'une filière sur lits plantés de roseaux. Cette technique permettra un meilleur traitement des eaux usées et impliquera peu d'entretien sur le long terme. Suite à l'établissement du projet, les communes ont respectivement délégué la maîtrise d'ouvrage au SILCEN.

Avancement en 2015

Les maîtrises d'œuvres ont été attribuées et sont actuellement au stade AVP. Les lieux d'implantation ont été choisis, ces derniers étant plus éloignés de la zone habitée afin d'atténuer les nuisances. L'acquisition foncière du terrain a été réalisée sur Berre-les-Alpes, tandis qu'elle est en cours à Lucéram.

- **La création d'un by-pass entre les collecteurs des deux rives à Nice -Palais des Exposition (A 22) – Action achevée**

Maîtrise d'ouvrage : Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)

Coût de l'opération : 458 935€HT

Afin de pallier au sous-dimensionnement du collecteur d'eaux usées, situé à l'avenue du Maréchal Lyautey, et de pouvoir vérifier l'état des ouvrages, cela rendu impossible jusqu'à présent du fait d'un fort débit, un by-pass a été réalisé.

Celui-ci a pour objectif de renvoyer la totalité des effluents d'un collecteur vers l'autre. L'opération est achevée.

- **Le raccordement du quartier des Moulins à Tourette-Levens au réseau d'assainissement collectif (A 25)-Action en cours**

Maîtrise d'ouvrage : NCA

Rappel

Tourette-Levens est raccordée à la STEP d'Haliotis, excepté le quartier des Moulins qui comprend une vingtaine d'habitations. Le risque de pollution de la nappe est présent au vu de l'ancienneté du dispositif. La topographie du terrain nécessite de créer un poste de refoulement.

Avancement en 2015

Le marché de « travaux d'extension du réseau d'assainissement et de création d'un poste de refoulement » a été attribué le 20 octobre 2015.

Le lancement des travaux est prévu en janvier 2016, pour un délai d'exécution de trois mois.

- **Actions lancées à poursuivre**

Lors du rendu de l'étude de faisabilité, il a été préconisé la **création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Touët-de-L'Escarène (A 21)**, afin de traiter les eaux usées, générées par la commune et rejetées, actuellement, dans le cours d'eau. Georges BLANC, adjoint à la mairie de Touët de L'Escarène, souligne que la technique des biodisques paraît la plus adaptée et que l'acquisition foncière sera effectuée à la fin du 1^{er} trimestre de 2016. Lucie JAUFFRED (SATESE- CD06), rappelle le rôle d'accompagnement du SATESE et la nécessité de transmettre rapidement les demandes de subvention au conseil départemental et à l'Agence de l'Eau.

Enfin, le SICTEU (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées) poursuit sa démarche **d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration et de l'installation d'un sécheur solaire** afin de pouvoir revaloriser les boues d'épurations (A 12). Pour rappel, les communes ne peuvent plus prétendre à la prime d'épuration tant que les travaux ne seront pas effectués. Cette démarche est fortement encouragée par les services de l'Etat, dont le Conseil Départemental qui rappelle que les travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau et lui-même.

- ❖ **Actions en faveur de la réduction de l'émission des rejets industriels**

- **Mise en place de dispositifs de contrôle des eaux de rejets de l'usine de production d'eau potable de Super-Rimiez (A 34) – Action Phase 1 du CR achevée**

Maîtrise d'ouvrage : NCA
Coût de l'étude : 120 000€

Rappel

La filière génère des rejets issus des surverses, des eaux de vidange et de lavage tandis que l'absence de dispositif de contrôle ne permet pas d'en dresser un diagnostic. Pour cela, il a été préconisé de lancer une étude portant sur la caractérisation de ces rejets (A34) qui permettra, par la suite de définir une filière de traitement adaptée (Action hors Contrat de Rivière).

Etat d'avancement

En 2014, les équipements ont été mis en place sur les deux exutoires (Saint-André de la Roche et Nice). Ces outils ont permis à la NCA d'effectuer des prélèvements et des analyses, nécessaires à l'étude d'une filière de traitement en 2016 (phase2, hors CR). La caractérisation a été effectuée.

- **Eaux Top Est Métropole (A35) et amélioration des rejets issus des établissements de la restauration et valorisation (A36)- Actions en cours**

Rappel du contexte et état d'avancement par O.BEJARANO suivi de la présentation de la démarche par :
Mélissa ALLARD (CCI), Charlotte CASTEJON (NCA) et Audrey DELABRE (NCA).
Cf : présentation Power Point téléchargeable sur le site www.paillons.fr

⇒ Démarche « Eaux Top »

Depuis 2011, cette démarche collective a pour objectif de réduire les émissions de pollutions toxiques dispersées dans le système d'assainissement de Nice. Elle concerne les communes de Nice, Saint-André et la Trinité. La plupart des entreprises de la Trinité ont fait l'objet d'un contrôle et ont pu régulariser leur situation. En 2016, la NCA interviendra sur la commune de Saint-André de la Roche bien que des dossiers aient d'ores et déjà été instruits, ainsi qu'à Nice, suite à des pollutions constatées ou une démarche volontaire de la part de l'entreprise.

M.ALLARD, C.CASTEJON et A.DELABRE rappellent les objectifs de la démarche et la déclinaison des 4 axes d'actions :



Lors de la présentation, les différentes étapes de la démarche sont détaillées, de l'envoi du courrier à l'entreprise à la délivrance de l'arrêté de déversement. En cas de pollution, c'est au maire qu'il revient d'agir du fait du pouvoir de police qu'il détient. La NCA l'en informe.

Le volet de sensibilisation et de communication est crucial afin que les acteurs perçoivent l'impact de leurs gestes sur la qualité de l'eau. Il est difficile d'établir un profil type, néanmoins, il a été constaté que les grandes et moyennes entreprises sont davantage conformes que les petites du

fait de contrôles récurrents.

Enfin, l'entreprise est accompagnée techniquement, mais de même financièrement par le biais de subventions attribuées pour des projets supérieurs à 3 000€, suivant des répartitions stipulées dans le tableau ci-dessus :

Travaux	Pollution toxique 	40%	+10% entreprises moyennes
	Economie d'eau 		
	Pollution non toxique 	30%	
	Prévention de pollution 		
Etudes	Etude technico-économique 	50%	+ 20% petites entreprises

⇒ Les rejets issus des établissements de la restauration

Depuis la loi WARSWANN de 2011, les rejets issus des « métiers de bouche » sont assimilés à des rejets domestiques. Par conséquent, l'autorisation de déversement n'est pas obligatoire. Les graisses et les huiles alimentaires usagées (HAU) détériorent le réseau d'assainissement. C'est pourquoi, la NCA accompagne les restaurateurs dans l'acquisition d'un bac séparateur de graisses et dans la mise en place d'une collecte des HAU par un prestataire agréé.

Une charte de déversement est délivrée par la NCA, davantage assimilée à un engagement moral qu'à une valeur réglementaire, ainsi qu'un sticker valorisant la démarche de l'établissement.

Les restaurants de la Trinité ont été contrôlés par la NCA ainsi que ceux du port à Nice. La prochaine campagne sera menée en 2016 à Saint-André de la Roche.

• Actions lancées à poursuivre

Le SICTEU s'est engagé dans l'élaboration d'une démarche collective avec l'Agence de l'Eau, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ainsi que le SIP, afin de réduire l'émission de pollutions émises par les rejets industriels dans le réseau d'assainissement sur les communes de Cantaron, Contes et Drap. S'assimilant à la démarche « Eaux Top », celle-ci constituerait un appui.

• Volet B1 - Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel

En quelques chiffres (2010-2015)

- Sur 14 actions : 6 actions terminées - 6 actions engagées - 2 actions à lancer d'ici 2016
- 2,4 M€ aidés par l'Agence de l'eau (32%), la Région PACA (27%) et le CD06 (9%)

L'avancement des actions de préservation et de valorisation du milieu naturel est globalement satisfaisant avec 86% des actions engagées dont 6 terminées.

❖ Les actions du SIP en faveur du patrimoine naturel

- **Le programme pluriannuel de restauration de la ripisylve des Paillons (B 111) – Session 2015 achevée**

O.BEJARANO rappelle l'importance de cette action qui agit à la fois en termes de prévention des crues (formation d'embâcles entraînant des risques de débordement et de destruction d'ouvrages), de maintien de la biodiversité et de la qualité de l'eau (frayères, filtre de la pollution, nourritures, lutte contre l'eutrophisation) et de stabilisation de berges. Un équilibre qui s'obtient par un abattage et un débroussaillage sélectif, que le SIP met en œuvre depuis 2010, comme en témoigne les près de 80km de berges traitées et ses 300 000€ investis.

En 2015, 9 km de berges ont été traitées dans les communes de Contes, Drap, L'Escarène, Nice, Peille (La Grave), Peillon (Sainte-Thècle). Les travaux ont pris fin en novembre.

- **Connaissance de l'état des vallons affluents (B 113)**

Dans le cadre d'un stage, le SIP a accueilli, d'avril à juillet 2015, Elise DESAGE, étudiante de l'UNS (Master CRES), qui a mené une étude sur l'Erbossiera, affluent du Paillon de l'Escarène, traversant la commune de Peille.

L'étude a permis d'établir un diagnostic du cours d'eau et de dresser l'inventaire de l'ensemble des risques naturels. L'étude a été présentée aux membres du Conseil syndical du 15 septembre 2015.

- **Etude de restauration de la continuité écologique des Paillons (B131) – Action engagée**

L'objectif est d'étudier l'impact des obstacles à l'écoulement sur la continuité piscicole et sédimentaire. Le rendu de la phase 1 de l'étude (diagnostic des enjeux) a été présenté en septembre 2015. La phase 2, lancée en octobre dernier, prévoit d'établir un diagnostic des obstacles et d'élaborer divers scénarios de restauration. Son rendu est prévu en début d'année 2016.

- **Restauration du seuil n°2 de Contes (B139) - Action achevée**

Coût de l'opération : 560 000€

La réhabilitation du seuil, opération réceptionnée en novembre 2015, répondait à un double objectif à savoir :

- Sécuriser le site
- Améliorer la continuité écologique

Le seuil, d'une hauteur de 7.50m présentait un affouillement de ses fondations entraînant un risque de déstabilisation de l'ouvrage et de ceux en amont. Par ailleurs, la surélévation du seuil constituait un obstacle à la franchissabilité de celui-ci par les anguilles. On peut noter que la reprise du coursier a permis d'adoucir la pente tandis que le maintien d'un niveau de rugosité a conduit à la réduction de la vitesse d'écoulement et à l'amélioration de la progression des poissons.

Eric DABENE (adjoint au chef du service Eau et Risques à la DDTM06) interpelle le SIP sur la présence de laitance dans la fosse de dissipation ainsi que celle des bottes de paille dans le lit alors que les travaux sont terminés. Rappelé à l'ordre à plusieurs reprises, le SIP est tenu de rétablir la situation sous peine de mise en demeure. Le SIP, conscient de cela, précise que Christophe DUPUY, directeur du SIP en a informé le maître d'œuvre et l'entreprise.

❖ **Les actions en cours du Sivom Val de Banquière (SVB) en faveur du patrimoine naturel**

- **Restauration et entretien de la ripisylve (B 112) – Action en cours**

Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général a été déposé.

- **Protection et mise en valeur de la grotte Fuon Cauda (B 137)- Action en cours**

La consultation auprès du bureau d'étude a été faite en fin d'année 2015. Le lancement de l'étude peut être envisagé en 2016. Une réflexion est menée sur l'éventualité d'un sentier et de la pose d'une signalétique.

- **Etude globale des fonctionnalités écologiques de la Banquière (B140) – Action en cours**

Le diagnostic et l'état des lieux des seuils est en cours.

- **Volet B2 - Assurer la protection contre les crues**

En quelques chiffres (2010-2015)

- Sur 18 actions : 10 actions engagées - 8 actions à lancer d'ici 2016
- 3,9 M€HT

Parallèlement au volet B2 du Contrat de Rivière, un autre programme concernant la protection contre les crues, le PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) a été mis en œuvre. Cinq actions sont communes aux deux programmes. Le comité de pilotage du PAPI s'étant réuni le 10 novembre dernier, il n'est apparu pertinent de mentionner à nouveau ces opérations durant le Comité de Rivière. Certaines actions ont néanmoins fait l'objet d'un point.

- **Enlèvement des blocs issus de la carrière VICAT, Paillon de l'Escarène (B234)**

L'entreprise VICAT intervient régulièrement afin d'enlever les matériaux excédentaires, issus des tirs de mine, pouvant entraîner un risque de remobilisation de ces derniers en aval.

La dernière opération date de septembre 2014. Il ne s'est pas révélé nécessaire d'intervenir en 2015.

- **Mise en place des repères de Plus Hautes Eaux Connues (B 245)**

Maîtrise d'ouvrage : SIP

Afin de maintenir la mémoire et de développer la culture du risque, des repères de crue doivent être apposés, comme le stipule l'article L563-3 du Code de l'Environnement. Les limites ont été matérialisées après le passage de la crue de novembre 2014. Des photographies ou des panneaux d'information pourraient compléter la pose des PHEC. Ces informations devront figurer dans les DICRIM.

- **La mise en sécurité du site de Sainte-Claire (B 213) – Action en cours**

Maîtrise d'ouvrage : SVB

Le bureau d'étude a été choisi en juin 2015 et le levé topographique est en cours. Le lancement de l'étude est prévu en début d'année 2016.

- **Volet B3 - Contribuer à la gestion de la ressource en eau**

En quelques chiffres (2010-2015)

- Sur 7 actions : 1 action terminée – 4 actions engagées - 2 actions à lancer d'ici 2016
- 0,8 M€

- **Etude hydrogéologique de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques (B311) – Action en cours**

*Maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental des Alpes Maritimes
Coût estimé : 680 000€*

Rappel

L'étude doit nous permettre d'acquérir une vision globale des ressources en eaux souterraines et superficielles du bassin-versant et de comprendre les interactions entre ces deux masses d'eaux. Un accent est mis sur la nappe souterraine des massifs calcaires jurassiques identifiée, par le SDAGE, comme ressource stratégique à préserver pour l'AEP future. Cette étude permettra d'élaborer un plan de gestion durable de nos ressources. Elle sera menée sur une période de près de 3 ans, déclinée en 3 phases.

Etat d'avancement

La 1^{ère} phase a été lancée en septembre 2015. Elle a pour objectif de dresser un bilan de la ressource et d'identifier des zones de sauvegardes pour les générations futures. La phase 1 durera un an.

La phase 2 a été entamée à travers la mise en place d'un réseau piézométrique (données réalisées en régie ainsi que le suivi des débits des eaux superficielles). Par ailleurs, deux forages d'investigation devraient être mis en place d'ici la fin de l'année 2015 sur les communes de Saint-André et de Drap.

- **Campagne n°2 de mesure de la qualité des eaux (B 323)- Action en cours**

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental des Alpes Maritimes

Les conclusions de la première campagne, rendues en 2014, ont démontré une amélioration de la qualité des eaux des Paillons. La deuxième a été lancée. En 2015, ont été effectuées les analyses physico-chimiques (deux campagnes) tandis que celles faunistiques (diatomées, invertébrés et poissons) et floristiques seront menées en 2016.

- **Volet C - Coordonner, sensibiliser et évaluer le contrat de rivière**

En quelques chiffres (2010-2015)

- Sur 8 actions : 8 actions engagées
- 1,2 M€

Ce volet est composé d'actions pluriannuelles menées tout au long du Contrat de rivière. Toutes les actions ont été engagées.

- **« Les Paillons s'exposent »**

Depuis 2013, douze communes ont accueilli l'exposition itinérante lors de laquelle le public a pu découvrir les caractéristiques des Paillons à travers sept ateliers thématiques. Par ailleurs, elle constitue un outil pédagogique complémentaire aux ateliers scolaires, dispensés par la Fédération de la Pêche. La classe de CM1 de l'école Jules Romains, à Falicon, a pu introduire ses séances par la visite de l'exposition. Suite à l'état d'urgence décrété le 14.11.2015, impliquant un arrêt des visites scolaires, la démarche n'a pu être poursuivie. La visite par la classe de l'école Marcel Pagnol, à Nice Ariane, était programmée pour le 16 novembre.

Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM (Adjointe au maire de Nice) précise que l'exposition, installée à la mairie de Nice Ariane, a été bien reçue par les visiteurs. De même, les établissements scolaires sont favorables à ce type d'action. De nombreux projets pédagogiques sont orientés vers les thématiques environnementales, faisant de cette exposition un support notable. Enfin, il est intéressant de noter l'influence que génère l'exposition dans la construction des liens identitaires entre la basse et la haute vallée des Paillons. En effet, les enfants découvrent la diversité de ses paysages, insoupçonnés pour la plupart d'entre eux, et acquièrent une vision élargie de leur territoire, avec, comme lien, la rivière.

Les communes ayant bénéficié de l'exposition, en 2015, ont été présentées.

- **Le « projet Rivière », l'éducation à l'environnement**

O.BEJARANO rappelle le cadre de l'animation de ces ateliers dispensés par la Fédération de la Pêche depuis 2003. Quatre classes de CM1/CM2 en bénéficient chaque année dont Falicon (école Jules Romains), Drap (Drap village), Peille (La Grave de Peille) et Nice Ariane (Marcel Pagnol) pour la session 2015-2016.

Freddy FREMONT, animateur à la Fédération de la Pêche 06, dresse le bilan de ces douze dernières années lors desquelles 52 classes soit 1250 élèves ont pu suivre ces ateliers. Après avoir rappelé l'objectif de la démarche et les outils utilisés, il précise que ces séances permettent aux élèves d'acquérir des connaissances variées et une conscience collective des enjeux de préservation des milieux aquatiques de manière ludique. La session est composée de 8 séances dont la dernière est consacrée à une journée de pêche. La Fédération de la Pêche et le SIP souhaitent développer le volet prévention des crues à partir des sessions de 2017 afin de sensibiliser les élèves à ce risque et rapprocher intimement la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la prévention des inondations (PI) dans l'esprit de la GEMAPI.

- **Bilan global**

A ce jour, 78% des actions sont réalisées ou engagées tandis que 14 actions restent à lancer d'ici 2016.

Prospectives : le Contrat de Rivière des Paillons en 2016 ?

Bien que le Contrat de Rivière présente un avancement satisfaisant, les courts délais d'exécution ne permettront pas de mener à bien l'intégralité des actions restantes. En effet, le Contrat de Rivière prend fin en juin 2016.

P.C MARIA invite les membres du Comité de Rivière à mener une réflexion en début d'année 2016 sur l'éventualité d'une poursuite du Contrat de Rivière. En effet, l'AERMC et le SIP se sont réunis en novembre afin de faire le point sur les actions. A ce titre, il a été évoqué la possibilité de les poursuivre au-delà du délai imposé de juin 2016 afin de maintenir une continuité, dans l'esprit du Contrat de rivière, jusqu'à la mise en application de la compétence GEMAPI, effective en janvier 2018. L'AERMC est ouverte à la proposition. En revanche, une réflexion doit être menée sur le

contenu du Contrat de rivière qui ne peut être prolongé en l'état. Par ailleurs, des actions pourraient éventuellement être rajoutées.

Dans ce contexte, le SIP réunira, en début d'année 2016, les groupes de travail afin d'œuvrer dans ce sens et de permettre la poursuite des actions.

- **Présentation du programme « Sauvons l'Eau » par l'AERMC**
Cf. présentation téléchargeable sur le site www.riviere-paillons.fr

Claire FLOURY présente le programme 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'AERMC et rappelle les enjeux ainsi que les dispositifs en matière de redevances et d'aides éligibles aux actions soutenues par l'AERMC :

- Economiser et partager l'eau dans le but d'établir une gestion intégrée et durable des ressources.
- Préserver l'eau et la santé

Mise en conformité des stations d'épuration avec une priorité des moyennes et petites stations (jusqu'à 15 000EH). Des aides de l'AERMC sont éligibles à hauteur de 50% pour les études et 30% pour les travaux. Une participation financière est possible en faveur des opérations visant à réduire les pollutions issues des rejets industriels et à améliorer le fonctionnement des dispositifs d'assainissement. Dans le cadre de travaux de réhabilitation des installations, les particuliers peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire à hauteur de 3 000€. Néanmoins, le dossier ne peut être traité individuellement. De ce fait, le SILCEN, compétent en la matière, pourrait faire remonter plusieurs dossiers afin qu'une aide collective soit attribuée.

- Restaurer les milieux aquatiques

Des aides incitatives sont apportées aux travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau ainsi que sur la préservation des zones humides et la biodiversité.

- Accompagnement dans la mise en application de la GEMAPI

Appui à la gouvernance et aides aux études, à hauteur de 50 à 80%, de nature à conjuguer la renaturation des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations. La pertinence de l'échelle du bassin-versant est mise en évidence. Enfin, l'AERMC accompagne les collectivités dans le cadre du transfert des compétences. Pour rappel, la loi NOTRE prévoit un transfert de la GEMAPI effectif en 2018, et celui des compétences Assainissement et Eau pluvial en 2020.

Suite à l'intervention de C.FLOURY, une vidéo, réalisée par l'Agence de l'Eau, a été diffusée à l'assemblée. Elle préconise une gestion intégrée de la rivière par laquelle la prévention des crues et la gestion des milieux aquatiques sont favorisés par un retour à un fonctionnement plus naturel de nos cours d'eau. La vidéo est disponible sur le site www.eaurmc.fr. L'AERMC est favorable à une diffusion auprès des scolaires en faveur d'une sensibilisation.

Clôture de séance

P.C MARIA revient sur les enjeux évoqués dans le film en rappelant l'intérêt de coordonner des actions à l'échelle du bassin-versant et d'instaurer une gestion équilibrée de nos cours d'eau. La GEMAPI implique de conjuguer la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la prévention des inondations (PI) selon une approche globale et intégrée, en prenant en compte les enjeux locaux. P.C MARIA remercie l'ensemble des membres du Comité de rivière.

La séance est levée à 12h00.

Liste des personnes présentes

Nom	Structure
ALLARD MéliSSa	CCI NCA - Conseillère Eau
ANDREOLETTI Nelly	Responsable urbanisme Drap
BARLA Christophe	Fédération de pêche 06 -Directeur
BARRAYA Solange	Adjointe au maire de Saint-André de la Roche
BEJARANO Olivia	SIP - Chargée de missions
BIENVENU Julien	ADPP - chargé missions
BONNIN Arnaud	NCA- directeur environnement
BRUZZONE Cyril	SIVOM Val de Banquière - Chargé mission environnement
CARLIN Jean-Jacques	Conseiller municipal à la mairie de Saint-André de la Roche
CASTANIER Raymond	Adjoint au maire de Bendejun
CASTEJON Charlotte	Métropole Nice Côte d'Azur -- Responsable cellule industrielles
CECCARELLI Fabrizio	CCPP - Chargé de missions aménagement
DABENE Éric	DDTM - Service eau et risque
DELABRE Audrey	NCA- Technicienne Unité Industrielle
DODAIN Gracienne	Adjointe au maire de Drap
DORGIGNE Yannick	NCA - DPGR
ESNAULT Philippe	CD06
FELIX Michel	ACME Vice-Président
FERNANDEZ-BARAVEX Emmanuelle	Adjointe au maire de La Trinité - Conseillère métropolitaine
FRAGNI Jessica	NCA - Chargée études
FREMONT Freddy	Fédération de pêche 06- animateur
GHIRAN Jean-Claude	Adjoint au maire de Levens
HENNEBERT Maxime	ADPP- Chargé de missions
HUGUES Jean-Michel	DGS à la mairie de Drap
JAUFFRED Lucie	CD06 -SATESE
JEANNE Julien	NCA- Chargé de mission Environnement
KHALDI BOUOUGHROUM Fatima	Adjointe au maire de Nice - Conseillère métropolitaine
LAVAGNA Maurice	Maire de Levens, Président du SILCEN
LORETZ Elodie	Adjointe au maire de Contes
MARI Edmond	Président CCPP, Maire de Châteauneuf Villevieille
MARIA Pierre-Charles	Président du Comité et du SIP
PASERO Robert	Adjoint au maire de Lucéram
PREVOT Julien	Responsable des carrières VICAT
RIBIERE Alain	Conseiller mairie de Coaraze – représentant de GADSECA et FARE SUD
ROBBE Colette	DDTM 06 –Service Eau et Risques
35 personnes présentes	

Liste des personnes excusées	
BARRET Pierre	Agence de l'Eau RMC - Responsable unité "littoral"
BEAUDOU Dominique	ONEMA
BERTHAUD Gaëlle	Agence de l'eau RMC -Directrice délégation régionale
BOVIS Gilbert	NCA – Directeur
CHARTIER Aurélien	CD06 – Chef du Service Eau, Déchets et Energies
CIOTTI Éric	Président du Conseil Départemental 06
COLOMAS Honoré	Maire de Saint-André et Président du SVB
DOCQUIN Xavier	NCA –Direction de l'Eau, de l'Air et de la Qualité des Milieux
DUPUY Christophe	SIP – Directeur

ESTROSI Christian	Président NCA, Maire de Nice
FONTAINE Gilbert	VICAT - Responsable environnement
GUILLAUME Pascaline	DREAL PACA – Chargée de mission inondation
HOLYST Claude	ARPE
JACOB Joëlle	Adjointe au Maire de Cantaron
KALUZNY Christelle	Fédération de Pêche 06 - Responsable service EEDD
LAURENT-ALBESA Véronique	Sous-Préfète Nice-Montagne
LEONELLI Pierre-Paul	Adjoint au maire de Nice
LISNARD David	Président du Comité Régional Tourisme Côte d'Azur
MAQUARD Françoise (représentée par A.RIBIERE)	Présidente de l'association GADSECA
MARTIN Philippe	NCA – Développement Durable et Environnement DGA
MOUHAD Odette	GADESCA-FARE-SUD-Administratrice
MOUHAD Odette (représentée par A.RIBIERE)	FARE SUD
PAQUIS-FLUCKLINGER Véronique	Adjointe au maire de Nice
PIAZZA Cyril	Maire de Peille
PITTET Cécile	Région PACA – Chargée de mission « eau aménagement »
ROBAUT Charles	Conseiller municipal à Peillon
RUSSO Alexandra	Adjointe au maire de Drap – Vice-Présidente SICTEU et SILCEN
SCHEIDECKER Nicolas	CD06 - hydrobiologiste
THAON Anne-Laure	CD 06 - SATEP